



CAP locale n°2

Sélection par liste d'aptitude au grade de contrôleur Année 2019

Déclaration des élu(e)s CGT

Monsieur le Président,

Nous profitons de cette CAP pour dénoncer une nouvelle fois les projets de restructuration de la DGFIP : diminution de moitié des communes d'implantation de la DGFIP, suppression massives de structures (SIP, SIE, Trésoreries), fusions de directions.

Quant au prélèvement à la source, c'est une mauvaise réforme pour les contribuables, pour l'État et pour les agents de la DGFIP !

Il est compliqué et injuste. Actualiser ou rectifier sera un parcours du combattant. De nombreux contribuables vont faire des avances de trésorerie avant d'être remboursés, Quant aux recettes de l'État, le fait de confier aux entreprises le soin de reverser l'IR va faire chuter le taux de recouvrement.

Les accueils des centres des Finances Publiques font face à un afflux non anticipé dégradant davantage la qualité du service publique et les conditions de travail des agents.

Rappelons que ce sont 2130 suppressions d'emplois que notre administration connaîtra en 2019!

Les mesures annoncées dans la Fonction publique sont néfastes :

- recours au contrat pour le recrutement à la place du concours ce qui banalise le recours à la précarité.
- individualisation des rémunérations et prise en compte du « mérite », oubliant la dimension collective des métiers de la Fonction publique et le cadre de missions d'intérêt général.
- réforme des retraites qui sous couvert d'égalité entre les salariés n'a d'autre visée que de diminuer le montant des pensions.
- Attaques sans précédent contre le paritarisme avec la remise en cause du rôle des CHSCT et des CAP.

C'est dans ce contexte de démantèlement de notre administration et de casse des droits et garanties des agents que se tient la CAPL qui nous réunit aujourd'hui.

En ce qui concerne l'ordre du jour, la CGT revendique que **le concours soit la voie de recrutement privilégiée**, car il constitue le meilleur rempart contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un **réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude**.

Nous devons nous prononcer sur une liste d'aptitude au grade supérieur, alors que le nombre des promotions, toutes modalités confondues, a été très fortement réduit.

Cette situation prive de nombreux collègues, dont les compétences professionnelles ne sont plus à démontrer, de promotions largement méritées.

Pour la CGT, il est clairement établi que le classement des agents élaboré à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

Le vote CONTRE de la CGT reflétera l'expression de notre analyse sur le volume des promotions jugé largement insuffisant et en aucun cas un jugement de la valeur des candidats retenus.

Compte-rendu

La CAPL devait examiner 88 candidatures (contre 106 en 2017) pour 8 potentialités de promotion concernant notre direction départementale. La direction avait déjà sélectionné 5 collègues, 1 issu de la liste complémentaire 2017 (2 ayant renoncé) et 5 nouveaux dossiers.

Après débat, une liste définitive de 10 noms a été arrêtée par la direction, comprenant 2 agents en liste complémentaire.

Pour mémoire, en 2010, 29 agents avaient été retenus !

Nous avons bien entendu rappelé notre mécontentement contre la diminution de la promotion interne y compris pour les concours et tableaux d'avancement. Le critère de la mobilité décourage un certain nombre de collègues dont les qualités sont reconnues.

L'évaluation professionnelle ayant une grande importance dans les critères retenus par la direction, nous invitons tous les agents à être très attentifs à leurs appréciations, à l'avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur, à leur profil croix. Les élus et militants CGT sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous consulter.

Les agents retenus :

TANTOT Valérie	NAVELLOU Monique
RIOU Stéphane	DESPRÉS Gaëlle
KIRCHENSTEIN Stéphane	ALINQUANT Ghislaine
LEHEC Karine	ANDRÉ Laurence
SERRA Évelyne (liste complémentaire)	BROSOLO Olympia (liste complémentaire)

Conformément à ce qui était annoncé dans la déclaration liminaire, les élu.e.s CGT ont voté contre les propositions de la direction, bien que reconnaissant la qualité des dossiers des agents retenus.

Les élu.e.s CGT :

Nicole VIDAL, Martine LEBÉHOT, Nathalie RIBREAU, Christophe ROUSSEL, Hervé COUVERT